

Liste des pièces à fournir pour obtenir ou consulter un dossier médical

1 - Demande de son propre dossier médical :

- Formulaire de demande de dossier médical à télécharger sur le site internet :
« Centre hospitalier de Roanne » ou courrier signé par le patient
à adresser au service des relations avec les usagers - 28 rue de Charlieu - 42300 ROANNE
- Photocopie de votre carte d'identité recto et verso en cours de validité

2 - Demande du dossier médical de son enfant mineur :

- Formulaire de demande de dossier médical à télécharger sur le site internet :
« Centre hospitalier de Roanne » ou adresser un courrier signé au service des relations avec
les usagers - 28 rue de Charlieu - 42300 ROANNE
- Photocopie de la carte d'identité des 2 parents recto / verso en cours de validité
- Photocopie du livret de famille (toutes les pages jusqu'à l'enfant concerné)
- Photocopie d'une pièce d'identité de l'enfant (facultatif)
- Attention** : si demande faite par un seul des parents : Justificatif
de l'autorité parentale unique du parent demandeur joint au
courrier motivé et signé du parent demandeur
(Nécessité de la pièce d'identité du seul parent demandeur)

3 - Demande du dossier médical d'un parent décédé :

- Formulaire de demande de dossier médical à télécharger sur le site internet
« Centre hospitalier de Roanne » ou adresser un courrier signé au service des relations avec
les usagers - 28 rue de Charlieu - 42300 ROANNE
- Photocopie de votre carte d'identité recto et verso, en cours de validité
- Photocopie du livret de famille (parents et enfants) ou Acte notarié prouvant
votre qualité d'ayant droit.
- Copie de la pièce d'identité du défunt
- Copie l'acte de décès

4 - Demande du dossier médical d'une personne sous tutelle :

- Courrier motivé et signé adressé à l'attention de la direction du centre hospitalier
à adresser au Département Relations avec les usagers - 28 rue de Charlieu - 42300 ROANNE
- Photocopie de la carte d'identité du tuteur recto et verso en cours de validité
- Photocopie de la carte d'identité de la personne sous tutelle
recto et verso en cours de validité
- Copie du jugement de tutelle

*Les dossiers médicaux peuvent être consultés sur place en présence du médecin praticien hospitalier
ou du médecin médiateur.*

*Toutes les photocopies de documents (papier ou radio) sont facturées, que ce soit à l'occasion d'une consultation
du dossier médical, ou lors de l'envoi de celui-ci. Les frais d'envoi sont à votre charge.*

(copie papier : 0,20 € - DVD radiographie : 3 €)